

18 octobre 2021

Chers clubs,

Vous avez sans doute déjà été contactés par le Délégué Général des Enfants, Yapaka et Défense des Enfants International (DEI) qui, ensemble et en collaboration avec l'ADEPS, lancent un projet en faveur de la protection de l'enfance dans les lieux sportifs et de loisirs.

Ce projet (appelé "PARCS") a pour but de vous aider à répondre à des questions parfois délicates : comment prévenir et réagir en cas de problèmes avec les enfants? Quels sont les gestes que l'on peut poser? Comment permettre aux enfants de s'exprimer en toute confiance?

La première étape de ce projet prend moins de 10 minutes. Pour cela, le Délégué Général des Enfants, Yapaka, DEI et l'ADEPS vous invitent à adhérer à la Charte de la Bienveillance pour la Protection de l'Enfance.

Une fois la charte signée, vous recevrez le logo de la bienveillance. Vous pourrez alors le placer sur votre site Internet, sur vos réseaux sociaux et sur vos publications pour affirmer votre engagement en faveur de la Protection de l'Enfance.

La suite du programme n'est pas beaucoup plus compliquée : tous les mois, DEI vous enverra de courts podcasts avec à chaque fois la réponse à une question différente. Vous serez alors fin prêts à recevoir la boîte à outils pour, si vous le souhaitez, mettre en place une Politique de Protection de l'Enfance au sein de votre club.

Vous trouverez la charte sur <http://www.chartedelabienvveillance.be/>.
N'hésitez pas à la signer dès maintenant !

Bien cordialement,

Jean-Marc FRAIPONT

General Secretary

+32 473 42 08 39

Ligue
Francophone de
squash •